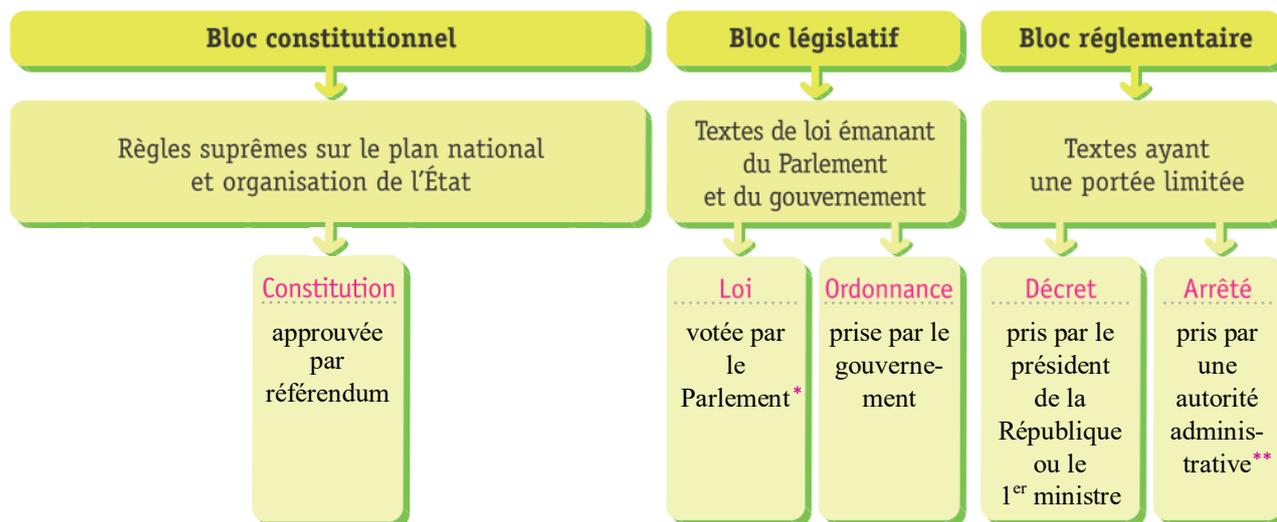


# Synthèse 11

## LES SOURCES DU DROIT

### 1 Les sources du droit français

Le droit national est composé de sources écrites et obligatoires (sources directes) :

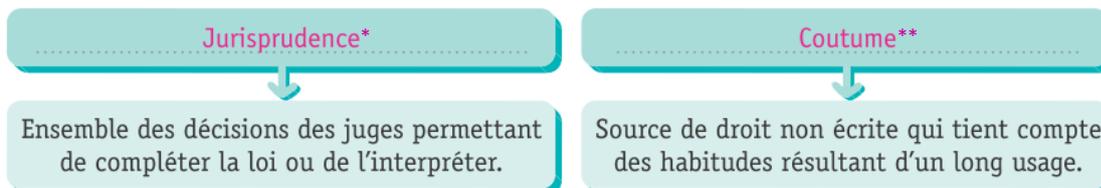


Voir Doc 1, puis question 1.

\* Assemblée nationale et Sénat

\*\* Ministre, préfet, maire...

Il est constitué également de sources indirectes :

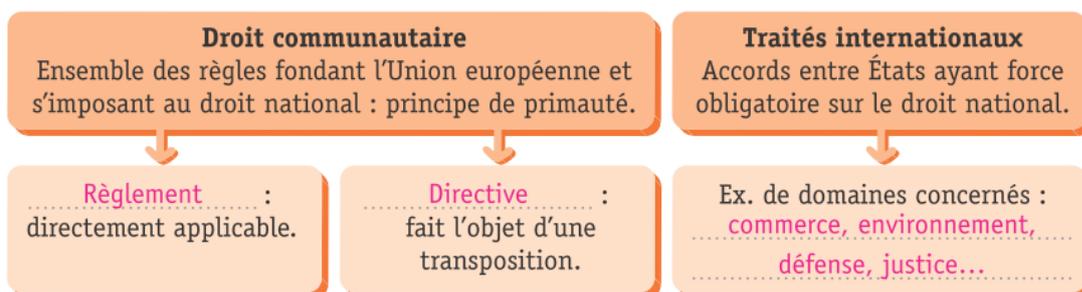


Voir Doc 2, puis questions 2 à 4.

\* Ex : troubles de voisinage, droit à l'image d'un artiste...

\*\* Ex : jours fériés, étrennes à Noël (calendrier des pompiers, du facteur...)

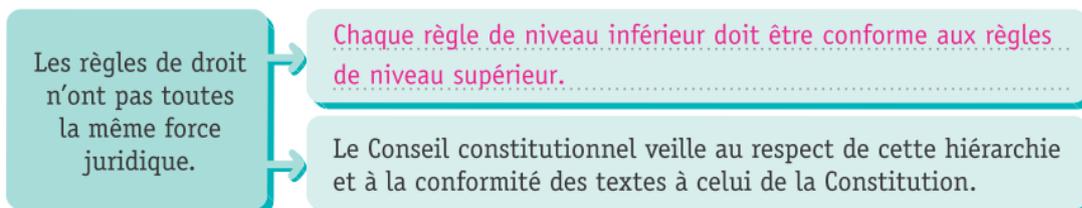
### 2 Les sources internationales du droit français



Voir Doc 3, puis questions 5 et 6.



### 3 La hiérarchie des règles de droit



Voir Doc 5, puis questions 10 à 14.

Voir À vous de jouer 1 et 2.

Par ordre décroissant de force juridique se trouvent les normes internationales, puis européennes, suivies des normes constitutionnelles, des lois et ordonnances, des règlements, de la jurisprudence et des usages ou coutumes.